

PREAMBULE

À l'occasion de la fête des mères, la Ville de La Baule-Escoublac, via sa plateforme en ligne jachetealabaule.fr, organise un jeu concours Instagram "Fête des mères".

MENTIONS LÉGALES

Article 1 : ENTITÉ ORGANISATRICE

La ville de La Baule-Escoublac, située au 7 avenue Olivier Guichard 44500, en France, organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé "La fête des mères avec Jachetealabaule " du 23 au 30 mai 2021 (ci-après le « Jeu »), dont les conditions sont indiquées dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Instagram.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu concours est ouvert à toute personne physique majeure.

A noter que le jeu-concours n'est pas ouvert aux agents de la Ville.

Les participants devront être en mesure de se déplacer pour récupérer leur lot car aucune livraison ne sera faite par la Ville de La Baule-Escoublac.

La participation au jeu concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits. Le non-respect d'une des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Article 3 : PRINCIPE DU CONCOURS ET DURÉE

Ce jeu est annoncé sur le compte instagram de @jachetealabaule.

Conditions de participation :

- Être abonné au compte Instagram jachetealabaule
- Aimer la publication du jeu concours
- Identifier au moins 3 ami(e)s en commentaire
- Mentionner le hashtag #jachetealabaule
- Relayer la publication en story pour doubler ses chances en identifiant @jachetealabaule

Le jeu concours est ouvert du dimanche 23 Mai 2021 18h au dimanche 30 Mai 2021 à 18h (heure de Paris France).

Article 4 : DOTATIONS

A gagner : 3 lots

LOT 1 : Valeur 173 €

- un bouquet de fleurs d'une valeur de € de chez Fleurs de Toscane,
- un soin visage La petite Bauloise (soin coup d'éclat 30min) avec un bilan personnalisé de peau d'une valeur de 60€ de chez Crystal Nails,
- une huile Fabuleuse 3 en 1 visage & corps d'une valeur de 25€ de chez Nohem,
- un panier gourmand composé d'un fondant au chocolat pour 4 personnes, d'un fondant au chocolat avec cœur praliné noisettes pour 4 pers, un gâteau Nantais pour 6 personnes d'une valeur de 38,80€ de chez Marylou Pâtisserie.

LOT 2 : Valeur 177 €

- un bracelet en argent plaqué 20 microns composé d'une chaîne ovale et d'une médaille gravée avec fermoir bouée et barre T, longueur 20cm d'une valeur de 69€ de chez PDS
- un massage drainant du visage de 30 min d'une valeur de 35€ de chez L'Esprit Bien être,
- une pose de gel et allongement des ongles avec capsules d'une valeur de 54€ de chez L'Etoile,
- un panier gourmand composé d'un Fondant Baulois de 300G et d'un Gâteau Nantais de 200G d'une valeur de 18.80€ de chez Fondant Baulois.

LOT 3 : Valeur 128.85 €

- une parure de 2 pièces de bijoux d'une valeur de 40€ de chez Hippie & Chic,
- un massage drainant du visage de 30 min d'une valeur de 35€ de chez L'Esprit Bien être,
- une bouteille de crémant "Si Irrésistible rosé, contenance 75cL ainsi qu'une bouteille de rosé "Inna", contenance 75cL d'une valeur de 15.55€ de chez Cavavin,
- un panier gourmand composé d'un fondant au chocolat pour 4 personnes, d'un fondant au chocolat avec cœur praliné noisettes pour 4 pers, un gâteau Nantais pour 6 personnes d'une valeur de 38,80€ de chez Marylou Pâtisserie.

"La Ville de La Baule vous rappelle que la vente de boissons alcoolisées aux moins de 18 ans est interdite et que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé"

Les dotations ne pourront en aucun cas être reprises ou échangées contre leurs valeurs en espèces ou contre toutes autres dotations. Aucune réclamation ne pourra être acceptée du fait d'une demande tardive.

Article 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET REMISE DES GAINS

Le tirage au sort sera effectué par le service commerce de la Ville de La Baule-Escoublac le lundi 31 mai 2021 à 10h.

Parmi tous les candidats ayant rempli correctement les modalités, un tirage au sort sera effectué de manière aléatoire via l'utilisation d'une application.

La liste des gagnants sera publiée en ligne sur le compte Instagram @jachetealabaule.

Les gagnants seront ensuite contactés par mail ou par téléphone après le tirage au sort, au plus tard le vendredi 4 juin 2021.

Article 6 : MODIFICATION DES DATES DU JEU

La ville de La Baule-Escoublac ne saurait encourir une quelconque responsabilité si elle était amenée à annuler le présent jeu, à le réduire, à le prolonger, le reporter ou à en modifier les conditions.

Article 7 : VERIFICATION DE L'IDENTITE DES PARTICIPANTS

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité, leur lieu de résidence et leur appartenance aux réseaux communautaires. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte ou inexacte entraîne l'élimination de la participation. Tout Participant ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclu du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Article 8 : RESPONSABILITE

La Ville de La Baule-Escoublac ne saurait être responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement.

La Ville de La Baule-Escoublac met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d'e-mails erronés aux participants, d'acheminement des emails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur le site. La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

En outre, la Ville de La Baule-Escoublac n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de liaison téléphonique,
- De problèmes de matériel ou logiciel,
- De destruction des informations fournies par des participants pour une raison non- imputable à la ville de La Baule-Escoublac
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- Des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu, ou de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort automatisé.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Ville de La Baule-Escoublac, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur.

Article 9 : CONSULTATION ET INTERPRETATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est consultable sur le site de la Ville de La Baule : www.labaule.fr

Le présent règlement est exclusivement régi par la loi française.

La ville de La Baule-Escoublac tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation française. Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à l'adresse du jeu et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu.

Article 10 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

La ville de La Baule-Escoublac respecte la protection de vos données personnelles. Vos données sont collectées dans le cadre de votre participation au jeu concours « La fête des mères avec Jachetealabaule ». La base légale du traitement est l'intérêt légitime.

Vos données collectées seront communiquées au service commerce de la mairie de La Baule. Elles seront conservées 1 mois après la fin du jeu concours.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ; Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpo.labaule@cap-atlantique.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.